



## **COMPTE RENDU** **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020**

### **1 million d'investissement sur les routes et les infrastructures**

**Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour 2020. Ce débat a donné lieu à la présentation des grands projets d'investissement prévisionnel pour 2020. Le maire a annoncé la restructuration de la RD 152 dans Bernou, dans la continuité des travaux du Programme d'Aménagement de Bourg (P.A.B) de Bernou, le lancement du giratoire de Galandy et le programme routier qui concernera les Picadis et la liaison Roche-Haute / Roche-Basse.**

#### **Orientations budgétaires : dépenses de fonctionnement en baisse, investissement toujours soutenu**

Dominique Borderolle, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances a présenté les orientations pour 2020. Elles font état d'une baisse globale des dépenses de fonctionnement évalué à -0,5%. Les dépenses sont en baisse en ce qui concerne : les dépenses de gestion courante, les charges financières, mais aussi de personnel. Le ratio recettes/dépenses de fonctionnement progresse encore. Si les produits fiscaux s'améliorent légèrement, la compensation par l'Etat de la disparition de la taxe d'habitation pose question. Cette compensation s'effectuera par le reversement de l'ancienne part départementale de foncier bâti aux communes. Le calcul s'effectuera sur la base fiscale 2020, le taux 2017 et un coefficient correcteur calculé par les services fiscaux. Les trois éléments du calcul étant fixes, les élus ont dit leurs inquiétudes sur l'évolution dans le temps de cette compensation.

#### **Programmes 2020 : priorité aux routes**

La commune maintient un fort niveau d'investissement. Elle réalise 1,7 millions d'euros en 2019. L'année 2020 sera marquée par trois importantes opérations routières. Outre la mise en route du P.A.B de Bernou, le Maire a eu la confirmation par Jean-Jacques Delpech, Conseiller Départemental, de la restructuration de la RD 152, du giratoire de Bernou vers le bourg. La commune souhaite profiter de cette opportunité pour refaire une opération de sécurité avec des ralentisseurs dans la partie urbaine. Le programme routier concernera un effondrement entre la Roche-Haute et la Roche-Basse et une première tranche sur la rue des Picadis depuis l'extrémité de celle-ci jusqu'au premier pont. Après la réalisation des travaux par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B), le revêtement prévu entre l'avenue Auguste Marchand et l'impasse des Près pourra être mis en œuvre. Le programme « trottoir » concernera la rue Meyjonade en partie haute pour la première tranche et la route de Cramier au niveau du lotissement Jean-Baptiste Corot. Des réfections ponctuelles sont également prévues au Terme de Vermeil et impasse de Barbier. Ce programme est provisoire, il sera réévalué à la fin de l'hiver en fonction des éventuelles dégradations constatées. Enfin, une importante opération de sécurité a été décidée pour la création d'un giratoire sur le boulevard Galandy au droit des travaux de création du Clos Galandy et du lotissement Vézéra. Pour l'ensemble de ces travaux, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de solliciter les concours financiers de l'Etat, du Département et de la C.A.B.B au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (F.S.T).

D'autres interventions sont prévues pour 2020 : un renforcement des sirènes PPMS dans les deux écoles. La création de jeux extérieurs et la climatisation partielle des locaux pour faire face aux épisodes de canicule à l'école de Bernou. Des mises en conformité électrique à la salle des fêtes et la mise en œuvre d'un dossier spécifique d'aide à la décision pour l'éco-quartier de la Vézère. Celui-ci a récemment reçu la visite des représentants des services de l'Etat, le représentant départemental de l'équipe de suivi des éco-quartiers, la paysagiste conseil des services de l'Etat, accompagnée des représentants du service planification de la C.A.B.B et la paysagiste du C.A.U.E de la Corrèze. En investissement, des aides au titre des amendes de police ont été sollicitées pour la création d'un cheminement piéton en site propre, en centre bourg, du square de la poste jusqu'à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal a validé les trois enquêtes publiques diligentées pour l'aliénation de 30 m<sup>2</sup> au droit du chemin rural des Picadis, d'une surface équivalente rue Georges Sand et une régularisation foncière sur le chemin de l'aérodrome, dans le cadre de la création de la Z.A.C de Brive-Laroche.

Le Maire a précisé que la voie ferrée entre Brive et Saint-Pantaléon-de-Larche sur 5 kms allait être entièrement restructurée. C'est un investissement considérable de 6 millions d'euros cofinancés par la SNCF et la région Nouvelle-Aquitaine. Les travaux sont prévus jusqu'au mois d'avril 2020. Ils permettront aux trains de rouler à vitesse supérieure. Il faut voir ce chantier comme le prolongement des travaux de renforcement du talus des Picadis et du Combeix, travaux qui ne sont pas achevés totalement.

La commune a engagé des discussions avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour encadrer l'intervention des personnels communaux dans les bus de transport scolaire. Ce partenariat pourrait déboucher sur une participation financière de la région compte tenu de la mobilisation de la commune pour l'encadrement des enfants dans les bus.

Enfin, le Maire a fait le point des nuisances causées par la propagation de mauvaises odeurs sur Brive et les quartiers est de Saint-Pantaléon-de-Larche. Après différentes investigations, il semble que ces désagréments proviennent de la décharge de Perbousie. Suite à des échanges avec le Directeur de la décharge, il apparaît que les fortes pluies des derniers jours ont occasionnées ces dégagements d'odeurs. Le directeur du site a fait engager des travaux qui devraient régler le problème très rapidement.

Enfin, Alain Lapacherie a annoncé que la serrurerie Lacoste avait décidé de se réorganiser et elle a choisi la zone de Brive-Laroche sur Saint-Pantaléon-de-Larche pour l'implantation de son activité et que le Département dans le cadre de retour à 90km/h a fait droit à la demande de la commune de limiter à 70 km/h la RD 152 sur le site de la Roche-Basse.